

LA MINUTE CHSCT

Du 08 juin 2018



* Délocalisation des facteurs de Verdun :

Sous couvert de ne pas « pouvoir » engager des travaux à réaliser sur le site, les agents travaillent dans de mauvaises conditions depuis des années malgré nos alertes. Sans consultation avec les agents et les instances représentatives, la direction fait le choix de délocaliser les facteurs dans un local industriel qui est d'ores et déjà loué.

Sans consultation préalable nous avons pu constater que si les locaux sont neufs, ils ne peuvent pas accueillir toutes les tournées avec les casiers et ne sont pas adaptés au travail de manutention. Alors que les agents sont majoritairement opposés à la mise en place des tournées sacoches, La Direction passe en force, tout comme elle l'a fait pour Montauban PPDC et les régimes de travail qui anticipent la généralisation de celles-ci. La CGT rappelle que ces organisations qui détruisent nos métiers sont pathogènes et ne peuvent pas être imposées. La location et donc la pérennité de ce site confirme nos craintes quant à la stratégie brutale de La Poste de vouloir démolir nos métiers et développer l'ubérisation pour nous mettre en concurrence pour dégager toujours plus de profits sur le dos du service public, des usagers et des agents. Il s'agit d'une méthode explosive qui allie autoritarisme et division. Partout, Les facteurs se mobilisent contre cette stratégie du choc et des victoires sont arrachés quand les facteurs sont unis et déterminés (retrait des projets tournées sacoches, embauche de CDD, Intérim en CDI...).

* Intérimaire :

Au travers nos différentes interventions, la CGT a permis aux intérimaires de se faire payer les dépassements, recevoir les tickets restaurants, la mise à disposition de matériel...Mais tout cela est insuffisant...

En l'état actuel, les représentants du personnel ont pu observer de nombreux facteurs de risque pour ces agents :

- pas de repos, pas de CA, manque de formation, difficultés pour se faire compenser les heures supplémentaires auprès des agences intérim, ajout d'activités non compris dans le cadre de leur mission, difficultés pour obtenir les titres restaurants, des dépassements horaires importants...

La Poste s'engage à :



- Former les nouveaux intérimaires sur 5 jours minimums (2 jours accueil /sécurité et 3 jours de formations
- Accorder les jours de repos sur les contrats longs
- Compléter le livret d'accueil sur les droits des intérimaires

Pour la CGT, une analyse doit être menée pour appréhender l'ensemble des impacts de l'utilisation abusive de contrats précaires (collectifs de travail, dégradation des droits de l'ensemble des agents, discrimination : à travail égal droits et salaires égaux...).

Il n'existe qu'une solution : un métier = un statut. Le CDI est le contrat de norme en France et malgré les attaques du patronat et de son gouvernement, nous devons nous battre pour le conserver : nous ne sommes pas de la chair à produire des bénéfiques. A La Poste, de nombreux précaires ont été embauchés grâce à l'action collective avec la CGT.

* Temps de pause à la PPDC:

Alors qu'il était d'usage et inscrit dans les textes que les agents des Centre de Tri ont le droit à 30 minutes de pause, la direction, avec la mise en place de nouvelle organisation au CT, a fait le choix de diminuer la pause de 10 mn !!!

Le CHSCT est intervenu pour que la direction respecte cet usage dans l'intérêt de la santé morale et physique des agents.

La Direction refuse en se réfugiant derrière des décisions de justice.

Cette attitude démontre le mépris envers les agents mais surtout le manque de sérieux dans les études d'impact sur la réorganisation du Centre de Tri puisqu'à aucun moment cette décision n'a été abordé. Les agents du CT devront-ils s'attendre à de nouvelles mauvaises surprises ?

Pour la CGT ça ne fait aucun doute, nous devons défendre nos droits et surtout notre pouvoir d'agir sur nos conditions de travail et notre métier.

La Poste de demain ne pourra pas se construire sans les postiers.

Prochain CHSCT le 2 juillet, nous aborderons le plan canicule.

Les mandatés CGT au CHSCT rappelleront les préconisations suivantes :

- une augmentation du nombre de pauses au-delà du temps légal autant que nécessaire.
- une évacuation des locaux dès que la température atteint 33°C CNATS (circulaire R226)
- une recherche de solution afin de permettre une prise de service anticipée.
- Neutralisation de la sécabilité afin de limiter les cadences de travail.
- Aucune heure supplémentaire demandée aux agents.
- Anticiper les épisodes caniculaires en recensant les besoins bureau par bureau

Si vous souhaitez que la CGT aborde des points, contactez la CGT ou directement les mandatés CGT au CHSCT :
Marie, Richard ou François.

CGT FAPT 82, 24 rue Delcassé 82000 MONTAUBAN ☎ :05.83.03.51.52

  **@CGTfapt82**   **CGT FAPT 82**  **:cgtfapt82@orange.fr**

MATÉRIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUES CGT